

RELE condamne le meurtre des journalistes Romelo Vilsaint et Garry Tess, ainsi que l'agression du journaliste Roberson Alphonse en Haïti, et demande à l'Etat de faire la lumière sur ces événements

10 novembre 2022

Washington D.C. – L'Office du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression (RELE) de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) condamne l'assassinat du journaliste Romelo Vilsaint; du présentateur Garry Tess; et du journaliste Fritz Dorilas. Le Rapporteurship réprovoe également la tentative d'assassinat du journaliste Roberson Alphonse, survenue le 25 octobre dans la capitale haïtienne. L'Office du Rapporteur Spécial demande instamment aux autorités de l'État d'enquêter sur ces actes, d'ouvrir des poursuites et de punir ces actes, en prenant en compte le travail journalistique comme un motif possible de ces crimes.

Selon les informations publiquement disponibles, Romelo Vilsaint, journaliste de *Jim Studio*, *Zenyèz TV* et de *Radio Génération 80*, aurait été touché à la tête par une grenade lacrymogène le 30 octobre. Selon les rapports publics, l'incident s'est produit alors que la police tentait de disperser un groupe de personnes réclamant la libération de Robest Dimanche, journaliste de *Radio Tele Zenith*, qui avait été arrêté et emmené au commissariat de Delmas à Port-au-Prince alors qu'il couvrait une manifestation.

Par ailleurs, selon les informations disponibles, le 24 octobre 2022, le corps du journaliste Garry Tess a été retrouvé sans vie dans la commune des Cayes, dans le département du Sud d'Haïti. Le reporter, qui couvrait l'actualité politique et nationale en tant que présentateur de l'émission "Gran Lakou" sur *Radio Lébon FM*, était porté disparu depuis le 18 octobre. Les informations reçues par l'Office du Rapporteur Spécial indiquent que le présentateur avait quitté son domicile à la date susmentionnée et n'était pas revenu depuis.

La Rapporteuse a également appris l'assassinat du journaliste Fritz Dorilas, le 5 novembre 2022 dans le quartier de Carradeux, au nord-est de Port-au-Prince. Selon les informations disponibles, le reporter aurait été tué près de son domicile lors d'affrontements armés entre gangs. D'après les informations dont dispose notre Office, Dorilas était animateur sur Radio Magaster, où il était également co-animateur de l'émission du samedi "Le droit, la loi et la justice".

L'Office du Rapporteur Spécial a également reçu des informations sur la tentative d'assassinat de Roberson Alphonse, journaliste *au Nouvelliste* et à la radio *Magik9*, le 25 octobre à Port-au-Prince, alors qu'il se rendait à la station de radio où il travaille. Selon les informations disponibles, des hommes armés non identifiés auraient tiré sur sa voiture, laissant au moins une douzaine d'impacts de balles sur le véhicule et blessant le journaliste aux deux bras. Roberson Alphonse a été transporté dans un hôpital de la capitale, où il a été soigné et se trouverait dans un état stable, selon les dernières déclarations publiques de ses proches. Selon les informations disponibles, le journaliste couvre les questions politiques, la sécurité des citoyens et la crise multidimensionnelle que traverse Haïti.

Selon les informations reçues par l'Office du Rapporteur Spécial, les autorités locales ont annoncé l'ouverture d'une enquête pour [élucider le meurtre de M. Vilsaint](#) et de M. [Tess](#), et ont assuré que des instructions avaient déjà été données pour déterminer les circonstances et punir les personnes éventuellement impliquées. Du côté de l'exécutif, le [Ministère de la Culture et de la Communication](#) a déclaré que le meurtre de M. Tess et l'attaque contre M. Alphonse "aggravent la situation difficile des médias", et a affirmé que "les journalistes sont des acteurs essentiels de l'État de droit". En outre, l'[Office de la Protection du Citoyen](#) a demandé aux autorités compétentes de garantir la protection des travailleurs de la presse. L'Office du Rapporteur Spécial salue le fait que les autorités reconnaissent publiquement la

valeur et la légitimité du travail journalistique, même en temps de crise, et qu'elles se joignent à l'appel à enquêter, poursuivre et punir pénalement les responsables de ces crimes.

L'Office du Rapporteur Spécial note avec une extrême préoccupation que, compte tenu des derniers cas mentionnés ici, le nombre de meurtres de journalistes en Haïti est porté à huit à date pour l'année 2022, ce qui en fait l'une des années les plus meurtrières pour la presse dans le pays, selon les rapports de cet Office. Comme l'Office du Rapporteur Spécial l'a déjà souligné, les crimes contre les journalistes constituent la plus grave violation du droit à la liberté d'expression, dans sa dimension individuelle et collective, et ne peuvent être tolérés dans une société démocratique. La violence létale contre les journalistes restreint non seulement le droit de la société à être informée, mais crée également une atmosphère d'intimidation et d'autocensure qui, dans le cas d'Haïti, peut limiter le dialogue démocratique nécessaire à la recherche de solutions aux problèmes sociaux, économiques, politiques et relatifs aux droits de l'Homme.

Face à la vague de violence contre la presse en Haïti, l'Office du Rapporteur Spécial réitère ses appels à l'État pour qu'il adopte des mesures de prévention et de protection des journalistes afin qu'ils puissent exercer leur métier librement et en toute sécurité. De même, l'Office du Rapporteur Spécial insiste sur la nécessité pour l'État d'agir pour remédier à l'impunité qui prévaut encore dans les attaques contre la profession journalistique. Comme l'a souligné l'Office dans le passé, l'absence d'action institutionnelle énergique face aux crimes contre la presse encourage la répétition de la violence et le maintien du silence. Enfin, l'Office du Rapporteur Spécial invite l'État et la communauté internationale à soutenir les efforts visant à respecter et à consolider les institutions démocratiques, l'État de droit et les obligations en matière de droits de l'Homme dans le pays.

L'Office du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression est un office créé par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) pour stimuler la défense hémisphérique du droit à la liberté de pensée et d'expression, compte tenu de son rôle fondamental dans la consolidation et le développement du système démocratique.

R253/22